

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 646 promulguant en Côte Française des Somalis, le décret n° 51-778, du 14 juin 1951, relatif au règlement par virement, par mandats-cartes et par chèques, des dépenses et des créances de l'Etat, des Terri- toires, des collectivités et établissements publics dans les Territoires d'Outre-Mer relevant de l'autorité du Ministre de la France d'Outre-Mer.

n° 646

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
2 juillet 1951

Numéro JO  
n° 8 du 01/08/1951

Date du numéro  
1 août 1951

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret n° 51-778 du 14 juin 1951 relatif au règlement par virements, par mandats-cartes et par chèques, des dépenses et des créances de l'Etat, des Territoires, des collectivités et établissements publics dans les Territoires d'Outre-Mer relevant de l'autorité du Ministre de la France d'Oulre-Mer,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué en Côte Française des Somalis le décret n° 51-778 du 14 juin 1951 relatif au règlement par virements, par mandats-cartes et par chèques, des dépenses et des créances de l'État, des Territoires, des collectivités et établissements publics dans les Territoires d'Outre-Mer relevant de l'autorité du Ministre de la France d'Outre-Mer.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, N.SADOUL.**